



TARIF MAXIMUM DES HONORAIRES DE NEGOCIATION

Les honoraires de négociation sont à la charge de l'acquéreur et se calculent sur le prix de vente net vendeur.

PRIX NET VENDEUR	TAUX
De 0 à 35000 €	FORFAIT de 3000 €TTC
De 35001 à 50000 €	FORFAIT de 4000 €TTC
De 50001 à 75000 €	9 %
De 75001 à 100000 €	8 %
De 100001 à 150000 €	7 %
De 150001 à 200000 €	6 %
De 200001 € à 300000 €	5 %
De 300001 € à 400000 €	4.5 %
De 400001 € et au delà	4 %

Prestations spéciales :

- pour tout mandat de vente concernant une propriété viticole des honoraires de 10% calculés sur le prix de vente net seront appliqués
- pour tout mandat de vente concernant du vignoble des honoraires de 10% calculés sur le prix de vente net seront appliqués

- **Locations saisonnières non pratiquées**
- **Locations non pratiquées**
- **Gestion locative non pratiquée**

**26 Rue Elie Vinet 16300 BARBEZIEUX
SIRET 451 401 780 00049**

**Carte Pro n° 1601 2018 000 025 386 délivrée par la CCI
CHARENTE**

Absence de Garantie financière car ne gère pas de fonds